



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPFI DU MARDI 11 JANVIER 2011 A 10 H 00

COMPTE-RENDU

ETAIENT PRESENTS :

Stephan BOURDOISEAU
Laurent DIDAILLER
Beatrice COSTERMANS
Emmanuel DE BURETEL
Olivier LACOURT
Stéphane LAÏCK
Pascal BITTARD
Hervé BERGERAT
Vincent FREREBEAU
Marc THONON

WAGRAM MUSIC
PIAS
NAÏVE
BECAUSE MUSIC
DISCOGRAPH
AT (H)OME
IDOL
MASQ
TOT OU TARD
ATMOSPHERIQUES

Jérôme ROGER

UPFI

ETAIENT ABSENTS :

Sylvie BRELY
Xavier COLLIN

ZIG ZAG TERRITOIRES
W.T.P.L.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Jean-Michel DOUE
Hélène DREYFUS

FUTURE PLAY
FRANCIS DREYFUS MUSIC

Stephan BOURDOISEAU, constatant que le quorum est atteint, et que le conseil peut valablement délibérer, ouvre les travaux du Conseil d'Administration à 10 heures 15.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UPFI du 23 novembre 2010

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2010, est approuvé à l'unanimité.

2. Demande d'admission

L'adhésion de Mystic Rumba est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

3. Bilan de l'année 2010 et plan d'action pour 2011 – 2012

Le Président établit le constat suivant : l'arrivée de Frédéric Mitterrand en juin 2009 à la tête du Ministère de la Culture, ne fut pas très encourageante pour les producteurs : il ne s'intéresse pas à la musique populaire et n'a pas de poids public. Par conséquent, il y a une absence d'interlocuteur et les dossiers brûlants pour lesquels l'UPFI attend des réponses n'ont pas avancé de façon satisfaisante.

Cependant, peu avant Noël 2010, Nicolas Sarkozy a remplacé son conseiller à la culture, Eric Garandeau (qui a pris la tête du CNC), par Olivier Henrard. Ce dernier fut Directeur de cabinet adjoint de Christine Albanel, puis de Frédéric Mitterrand mais seulement durant 3 mois puisqu'il ne s'entendait pas avec le Ministre. Grâce à Olivier Henrard, qui est connu auprès des professionnels de la culture, Nicolas Sarkozy souhaite, avant l'échéance de 2012, se rapprocher du monde de la culture qui s'est écarté du pouvoir politique. Avec l'arrivée du nouveau conseiller à l'Élysée, ennemi de Frédéric Mitterrand, les producteurs peuvent espérer un changement. Emmanuel de Buretel rappelle qu'il faut travailler avec les socialistes rapidement et faire du lobbying dès les primaires. Jérôme Roger rétorque que l'UPFI ne travaille pas uniquement en ayant les élections de 2012 en ligne de mire ; l'année 2011 doit également être utile.

a) Point sur la médiation Hoog

Stephan Bourdoiseau explique que les 13 engagements de la médiation Hoog sont plus une négociation générale sur les revenus numériques que sur la gestion collective ; la proposition d'instaurer une gestion collective, volontaire ou obligatoire, des droits voisins pour l'ensemble des modes d'exploitation en ligne telle que posée par le rapport de MM. Zelnik, Toubon et Cerutti n'a pas recueilli de consensus. Emmanuel Hoog a compris qu'il ressortirait peu de choses de cette médiation, surtout concernant la gestion collective qui est pratiquement enterrée, au moins à court terme. Il y a une perte de la maîtrise de la fixation du prix par les ayants-droit : c'est un point que les producteurs phonographiques n'ont pas voulu céder, malgré les menaces de l'Élysée.

En revanche, les travaux de la médiation ont confirmé la volonté collective de développer le marché de l'offre légale. Selon le Président, Hadopi fonctionne mais ne fait aucune différence sur la manière dont les réseaux numériques se développent. De plus, elle n'assume pas le caractère massif du dispositif : envoi de 2 000 mails seulement contre 35 000 par la Sacem, l'Adami et les sociétés civiles de producteurs réunies.

Le Président de l'UPFI souhaite revenir sur le point 4 c) des 13 engagements de la charte Hoog concernant la régulation des avances et des minima garantis. Il s'agit de dispositions supplémentaires qui permettraient aux plates-formes de se développer. Le cadre juridique ne doit pas amputer sur les conditions d'accès.

Pour Pascal Bittard, le streaming est une meilleure arme que l'Hadopi. Jérôme Roger acquiesce en ajoutant la condition qu'il soit monétisé.

Stephan Bourdoiseau demande l'autorisation au Conseil d'Administration de signer les 13 engagements de cet accord au nom de l'UPFI. Les membres du Conseil d'Administration donnent leur validation.

b) Création d'un Centre National de la Musique

Les pouvoirs publics se sont engagés à lancer un chantier pour la création d'un Centre National de la Musique qui serait un lieu de concertation / régulation de la profession autour des principaux enjeux professionnels, et un outil de financement complémentaire au service des producteurs de phonogrammes basé sur le modèle du CNC. Le Président précise qu'il est favorable aux taxes qui permettraient de financer la diversité, et un Centre National de la Musique aiderait à négocier ce type de taxe. Le Directeur Général ajoute que si l'étude de préfiguration débouche sur la nécessité de la création de cet outil, il peut être prévu au PLFR 2012. Emmanuel de Buretel s'interroge sur les participants de ce projet ; Stephan Bourdoiseau répond qu'il rassemble 40 signataires de la profession, excepté le Prodiss.

c) Renforcement du crédit d'impôt à la production phonographique

Stephan Bourdoiseau explique qu'en 2010 les tentatives d'amélioration du crédit d'impôt furent un échec. Mais il est possible de créer une nouvelle impulsion avant les élections Présidentielles. De plus, les pouvoirs publics se sont engagés à traiter prochainement l'extension du crédit d'impôt.

Durant le Midem qui se tiendra du 23 au 26 janvier 2011, il faut présenter un bilan réaliste et pragmatique, et demander aux pouvoirs publics de voter rapidement l'augmentation par 2 du crédit d'impôt. Emmanuel de Buretel rétorque que cela paraît impossible en pleine période de crise, et avoue ne pas comprendre la stratégie du discours qui sera diffusé au Midem. Stephan Bourdoiseau résume alors que l'UPFI souhaite appuyer les démarches du Gouvernement, mais soulignera le fait que les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous.

d) Lancement de la « Carte Musique »

Le Président établit le simple constat que la « Carte Musique » est un échec car elle n'a pas fait de différence sur l'achat de musique en ligne. L'intention était louable mais la mise en œuvre catastrophique. Stéphane Laïck ajoute que la communication fut particulièrement mauvaise, et Jérôme Roger précise qu'iTunes n'a pas obtenu de client supplémentaire sur la cible 12-25 ans.

e) Réabondement du fonds d'avances financières géré par l'IFCIC

Stephan Bourdoiseau explique que ce projet existe depuis 3 ans et que le fonds va être réabondé de 10 millions d'euros supplémentaires. Cependant, l'argent n'a toujours pas été débloqué à ce jour.

4. Exposition de la musique à la radio et à la télévision

Le constat suivant est établi par les producteurs : pour Vincent Frèrebeau le média radio est sclérosé. Olivier Lacourt s'interroge sur la possibilité de négocier les quotas, et Emmanuel de Buretel demande si Virgin Radio peut changer son format sans en avertir le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Il ajoute que les radios se développent rapidement sur le net. Il constate que la France a perdu le quasi-monopole sur les musiques du monde et il est évident que la musique électronique doit être aidée. Pour Stephan Bourdoiseau, les radios ne tiennent pas compte des productions françaises non francophones. Emmanuel de Buretel propose de requalifier les productions françaises avec des artistes d'origine française. Stephan Bourdoiseau rétorque que cela ne sera pas accepté.

Concernant les quotas de diffusion, Vincent Frèrebeau voudrait que la différence se fasse sur l'origine de production. Emmanuel de Buretel explique que la part de marché du numérique est passée de 25 à 30 %, mais la télévision et la radio ne génèrent aucune part de marché. C'est un message à faire passer au Midem. Il précise d'ailleurs qu'il veut interdire l'utilisation de ses titres sur les webradios d'NRJ et Fun Radio. L'UPFI doit se faire la représentante de cette action. Jérôme Roger propose que ce point soit mis à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de la SPPF. Stephan Bourdoiseau précise qu'NRJ 12 a une convention musicale mais ne diffuse aucun clip : il faut donc les menacer. Karine Colin, invitée par Jérôme Roger à intervenir sur ce point, précise que l'accord avec NRJ 12 n'est pas tacite.

Vincent Frèrebeau ne veut pas que l'on touche aux quotas. Jérôme Roger acquiesce sauf dans le cas où les « nouveaux talents » passeraient de 25 à 30 %.

Le Président souligne le problème de diversité dans les médias. Il faut interpeller le Gouvernement pour qu'un débat s'ouvre et que ce dernier nomme un médiateur qui fasse des propositions après consultations auprès des acteurs et opérateurs. Le Conseil d'Administration décide d'organiser un rendez-vous avec Nathalie André, Directrice du divertissement à France 2.

Emmanuel de Buretel ajoute qu'il faut dénoncer le pay 4 play. De plus, il exige que la demande d'inclure les tops numériques aux tops albums soit faite au Midem. Le Directeur Général lui indique comme deadline fin mars.

5. Victoires de la Musique Variétés : Préparation de l'édition 2011

Marc Thonon explique de nouveau le principe de 2 émissions : la première à Lille le 9 février et la seconde à Paris le 1^{er} mars. Des nommés indépendants ne participeront pas à l'émission.

Le Prix Constantin se déroulera cette année le lundi 17 octobre.

Bruno Gaston, Alain Lahana, Bernard Chérez et Patricia Sarrant doivent se réunir. Il est possible que cela ne soit plus diffusé sur France Télévisions.

Il est soulevé un problème concernant le jury car ses membres ne sont pas suffisamment populaires. De plus, ils reçoivent des consignes de vote et ne sont ainsi pas tout à fait libres de leur choix. Il est nécessaire d'avoir 2 porte-paroles emblématiques chez les indépendants.

La séance est close à 12H45.

Stephan BOURDOISEAU,
Président